



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le 26 avril 2019
N°1190

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement d'une mission inter-inspections sur l'organisation du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Agnès Pannier-Runacher, missionnent les inspections générales de leurs ministères (Solidarités et Santé, Économie et Finances, Intérieur, Agriculture) pour améliorer l'organisation du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments.

La sécurité sanitaire de notre alimentation est une mission de service public majeure, que le Gouvernement souhaite renforcer. Il s'agit à la fois d'un enjeu de santé publique, mais aussi de développement économique et de rayonnement international.

La sécurité sanitaire des aliments fait intervenir de nombreux acteurs, au premier rang desquels la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la direction générale de l'alimentation (DGAL), les services déconcentrés de l'État, les entités publiques chargées de la vigilance, de l'évaluation, de l'élaboration des politiques publiques et de la réglementation ainsi que de la mise en œuvre des contrôles et de la gestion des alertes et des entreprises.

Plusieurs épisodes récents ont montré que l'organisation de cette mission pouvait être encore améliorée, afin notamment de mieux répondre aux attentes légitimes des consommateurs et des citoyens. Le Gouvernement entend également donner suite aux recommandations du rapport de M. Besson-Moreau, issu de la commission d'enquête parlementaire chargée de tirer les enseignements de l'affaire Lactalis ainsi que celles de la Cour des Comptes dans son dernier rapport public sur l'organisation des contrôles.

C'est pourquoi le Gouvernement souhaite que soient approfondies les voies permettant d'améliorer l'organisation du contrôle de la sécurité sanitaire, en particulier au regard de critères d'efficacité et d'efficience, de clarté et de lisibilité, en lançant une mission inter-inspections dont le rapport devra être remis à l'été.

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn	01 40 56 60 60
Cabinet de Bruno Le Maire	01 53 18 41 13
Cabinet de Christophe Castaner	01 49 27 38 53
Cabinet de Didier Guillaume	01 49 55 59 74
Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher	01 53 18 44 38

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
sec1.pressecab@interieur.gouv.fr
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

Paris, le 25 AVR. 2019

La Ministre des Solidarités et de la Santé
Le Ministre de l'Économie et des Finances
Le Ministre de l'Intérieur
Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
La Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances
à
Madame la Cheffe du service de l'Inspection générale des finances
Madame la Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires sociales
Monsieur le Chef de l'Inspection générale de l'administration
Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux

Objet : Mission sur l'organisation des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire des aliments

Notre système de contrôles officiels de la sécurité sanitaire des aliments doit faire face à des risques alimentaires évolutifs dans leur nature et leur intensité :

- en sus des risques microbiologiques, notre système de sécurité sanitaire doit faire face à des risques émergents (additifs, contaminants, nanoparticules, huiles minérales, etc.) ;
- la multiplicité des facteurs de risque et l'incertitude sur la réalité des dangers et leur hiérarchisation contribuent à nourrir l'inquiétude des consommateurs ;
- l'évolution de l'environnement économique, l'ouverture des marchés, l'augmentation des flux commerciaux et la segmentation complexifient l'exercice du contrôle et des mesures à prendre en cas d'alerte.

La réglementation européenne¹ fixe le cadre dans lequel ces contrôles doivent être effectués et définit les responsabilités des parties prenantes. Dans ce cadre, la responsabilité de la sécurité sanitaire des aliments incombe en premier lieu aux entreprises, tout en s'articulant avec les acteurs publics chargés de la veille sanitaire (Santé publique France), de l'évaluation scientifique des risques des produits alimentaire (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), de l'élaboration des politiques publiques et de la réglementation (DGCCRF, DGAL, DGS) et de la mise en œuvre des contrôles officiels et des alertes (DGCCRF, DGAL, DGDDI, DGS, etc.). Cette organisation se décline dans le plan national de contrôle pluriannuel, qui organise le recours à une multiplicité de compétences, avec de nombreuses interfaces de coordination interservices.

.../...

¹ Règlement (UE) 2017/625 notamment

Plusieurs missions se sont penchées sur l'efficacité et l'efficience de cette organisation : Cour des comptes, mission parlementaire suite à l'affaire Lactalis, rapports des inspections. Le système fait l'objet d'audits réguliers de la part de la Commission européenne. Dans certains cas, notamment dans les établissements de remise directe (métiers de bouche, restauration collective), la pression de contrôle n'est pas aussi élevée qu'au sein d'autres États-membres de l'Union européenne.

Dans ce contexte, la complexité et le manque de lisibilité ont été soulignés à plusieurs reprises, posant la question d'une rationalisation de la répartition des tâches dans ce domaine. Notamment, les interventions conjointes de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et de la direction générale de l'alimentation, bien qu'elles ressortent au niveau local de services interministériels unifiés (les DDPP et DDCSPP), et qu'elles relèvent d'approches différentes et complémentaires, peuvent parfois apparaître insuffisamment lisibles ou coordonnées du fait de l'hétérogénéité des pratiques locales.

C'est pourquoi le Gouvernement souhaite que soit approfondies les voies permettant d'améliorer l'organisation du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments comprenant l'analyse des risques et l'établissement des réglementations, l'organisation et la mise en œuvre des contrôles, et la gestion des alertes. En s'appuyant sur les travaux cités précédemment, vous étudierez les options envisageables pour répondre aux attentes des consommateurs et garantir la conformité aux exigences européennes, au regard des aspects suivants :

- efficacité de l'exercice des missions ;
- clarté de l'organisation et répartition des compétences entre les structures ;
- lisibilité pour le consommateur ;
- modalités de déploiement de l'option préconisée.

Les options suivantes seront notamment étudiées :

- la création d'une nouvelle entité ou le rattachement à des entités existantes (service à compétence nationale placé sous la tutelle des différents ministères concernés, direction interministérielle, articulation avec les agences existantes, etc.) chargée de coordonner l'action interministérielle au niveau national et européen, voire de mener les contrôles officiels ;
- une modification du périmètre de compétences opérationnelles respectives des différentes administrations, y compris dans les services déconcentrés : vous veillerez à détailler très précisément les tâches concernées par vos propositions, afin d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées (coordination en cas de crise complexe, coordination des sujets export et import, mode de gestion des alertes selon la nature de la denrée, programmation des inspections, vision d'ensemble pour un établissement donné) ;
- conformément aux règles européennes, la délégation de certains contrôles (notamment les contrôles d'hygiène à la remise directe) ou autres actions publiques pour permettre aux agents publics habilités de se focaliser sur les contrôles à plus haute valeur ajoutée. Vous réaliserez une étude approfondie des voies, moyens et coûts d'une telle délégation de contrôle, des acteurs privés susceptibles de l'assurer, ainsi qu'un parangonnage de l'organisation des États membres de l'UE et de la mise en œuvre des règles européennes de financement des contrôles officiels (redevance auprès des opérateurs).


Votre analyse présentera les avantages et inconvénients de chaque option, notamment en matière de coût pour les finances publiques, les voies de financement, d'impact sur les synergies dans la conduite des contrôles et le maintien de la compétence des agents, y compris dans les laboratoires. L'impact sur l'efficacité de la gestion des alertes devra être évalué. Vous établirez un comparatif avec le système de sécurité sanitaire des aliments mis en place dans différents États membres en identifiant les bonnes pratiques permettant d'améliorer l'efficacité globale de notre système. Vous présenterez également les modalités de la transition de l'organisation existante vers la future organisation.

Vos propositions devront tenir compte des réflexions en cours sur les évolutions de l'organisation territoriale des services publics, encadrées par la circulaire du Premier Ministre du 24 juillet 2018. Vous pourrez solliciter, pour vos investigations, l'ensemble des directions et services des ministères concernés.

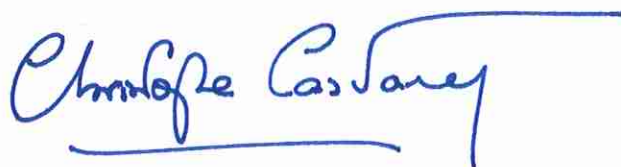
Vos conclusions sont attendues dans les trois mois, un premier bilan intermédiaire sera communiqué au bout d'un mois.



Agnès BUZYN



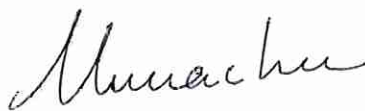
Bruno LE MAIRE



Christophe CASTANER



Didier GUILLAUME



Agnès PANNIER-RUNACHER